

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

9/1 – CULTURE – SALLE ALLENDE – CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE COLISEE DE ROUBAIX

La salle Allende a accueilli, en 2017, trois spectacles programmés en partenariat avec le Colisée de Roubaix. En 2018, quatre spectacles sont programmés et ont fait ou feront salle comble.

- Sanseverino (chanson française), le 9 février,
- Le portrait de Dorian Gray (théâtre), le 13 mars,
- #Hashtag 2.0 – Cie Pokemon Crew (danse hip-hop), le 27 mars,
- Ivo LIVI (spectacle musical) consacré à la vie d'Yves MONTAND, le 19 avril.

Ces spectacles sont, à chaque fois, de beaux succès qui permettent de faire rayonner l'activité culturelle monsoise et de développer la notoriété de la nouvelle salle Allende ! Au-delà de la qualité des productions accueillies, le partenariat avec le Colisée de Roubaix offre la possibilité de faire connaître à un public métropolitain, ce nouvel équipement et la programmation qui y est proposée. En effet, les termes de la convention prévoient :

- l'intégration des spectacles choisis dans les supports de communication du Colisée (plaquette à 55 000 exemplaires, site internet...),
- la gestion des ventes de places et la gestion de la billetterie (intégrant le système d'abonnement),
- la signature des contrats avec les producteurs par la Ville,
- le produit des ventes est reversé à la Ville après déduction de différents frais (communication, négociation, billetterie...).

Pour la saison 2018/2019, quatre spectacles sont proposés :

- En attendant Bojangles (théâtre), le mardi 20 novembre 2018,
- Les petites reines (théâtre), le mardi 29 janvier 2019,
- Arthur H (chanson française), le vendredi 22 mars 2019,
- Kevin RAZY (humour), le vendredi 29 mars 2019.

En plus de ces quatre spectacles, le partenariat prévoit l'accueil de trois autres spectacles sous la forme de contrats de coréalisation :

- Rêve de sable (spectacle de dessins sur sable),
- Réparer les vivants (théâtre),
- Luc APERS (mentaliste).

Le coût artistique de ces trois spectacles est pris en charge par le Colisée. Seul le coût technique est supporté par la Ville de Mons en Barœul. Les recettes sont partagées entre le Colisée et la Ville de Mons en Barœul. Ce montage financier permet de demeurer dans la même enveloppe budgétaire que lors des deux saisons précédentes tout en proposant davantage de spectacles dans le cadre du partenariat.

Le partenariat est conclu pour la saison 2018/2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider ce partenariat avec le Colisée de Roubaix pour la saison 2018/2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix.

Les crédits correspondants étant inscrits à l'article fonctionnel 92314, compte nature 611 du budget de l'exercice 2018.